



FICHE ARGUMENTAIRE

Liens entre pesticides et maladies

Douter du lien entre pesticides et maladies, c'est nier les causes environnementales du cancer et rendre impossible les politiques de prévention de santé publique sur les maladies chroniques en pleine explosion.

C'est aussi nier les résultats des recherches scientifiques.

Des choix politiques irresponsables favorisent les industriels de l'agriculture et de la chimie qui imposent les pesticides et les PFAS pour augmenter leur rentabilité au détriment de la santé des citoyens.

Ces choix politiques nous mettent face à un constat inimaginable : le cancer est devenu plus qu'une maladie, c'est une épidémie.

- Le nombre de malades du cancer en France a doublé entre 1990 et 2023 selon Santé publique France (1).
- Les cancers ont bondi de 80% chez les moins de 50 ans (2).
- 6 cancers sont en nette augmentation chez les 15 à 39 ans (3).
- Selon une étude du Centre International de recherche contre le cancer (CIRC), la France détient le record mondial du nombre de malades du cancer du sein (4). Une étude en cours à l'ICANS (Institut de cancérologie de Strasbourg Europe) conclut que le cancer du sein serait majoritairement lié à notre environnement, nettement plus qu'à la génétique : des pesticides, PFAS et métaux lourds sont retrouvés dans les tumeurs de plus de mille patientes (5).
- La population française a le 2^{ème} plus fort taux de risque de cancer au monde après Monaco (6) selon une étude de la revue The Lancet

Sources :

(1) <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers>

(2) https://www.lemonde.fr/sciences/article/2025/03/03/les-chiffres-preoccupants-des-cancers-chez-les-moins-de-50-ans_6575533_1650684.html

(3) <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2025/incidence-des-cancers-chez-les-adolescents-et-jeunes-adultes-ages-de-15-a-39-ans-et-evolutions-entre-2000-et-2020-dans-les-departements-de-france>

(4) <https://acsjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.3322/caac.21834>

(5) <https://www.youtube.com/watch?v=Z7wzkiXCj8>

(6) [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(25\)01635-6/abstract](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(25)01635-6/abstract) et

https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/10/10/cancer-pourquoi-la-france-fait-partie-des-pays-les-plus-touches-au-monde_6645641_3244.html

Douter du lien entre pesticides et maladies n'est plus possible : c'est le constat de la science publique et de la justice française.

Mais le gouvernement et la Commission européenne persistent à ignorer les chiffres, études et condamnations de justice qui mettent en cause unanimement l'usage hors de contrôle des pesticides.

Pire : ils encouragent les industriels et sont en train de voter des lois (loi Duplomb 2, loi d'urgence agricole, directives Omnibus 6 et 10, loi sur les nouveaux OGM) qui sont des cartes blanches « pesticides » à ces acteurs privés, piétinant ainsi la santé publique et mettant en péril nos vies et notre système de soin.

1. **Le 30 juillet 2025, dans un communiqué de presse intitulé « Santé environnementale », le Conseil national de l'ordre des médecins affirme** que *« le doute n'est pas raisonnable lorsqu'il s'agit de substances susceptibles d'exposer la population à des risques majeurs : troubles neurodéveloppementaux, cancers pédiatriques, maladies chroniques. Ces alertes ne peuvent être ignorées »*. Le message va plus loin : nous devons *« défendre la santé comme bien supérieur, dans toutes ses dimensions »*.

Source :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/santé-environnementale>

2. **Le 3 septembre 2025, la cour administrative d'appel de Paris a condamné l'État pour non-respect de la législation sur les pesticides.**

« La cour administrative d'appel de Paris juge que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a commis une faute en ne procédant pas à l'évaluation des produits phytopharmaceutiques au vu du dernier état des connaissances scientifiques. En conséquence, la Cour ordonne à l'État de mettre en œuvre une évaluation conforme aux exigences requises et de procéder, dans un délai de vingt-quatre mois, à un réexamen des autorisations de mise sur le marché déjà délivrées. »

En effet, la loi exige que pour qu'un pesticide soit autorisé sur le marché, des preuves scientifiques soient fournies pour assurer qu'il est inoffensif pour la santé humaine et la biodiversité.

Dans son arrêt, la cour reconnaît la *« contamination généralisée, diffuse, chronique et durable des eaux et des sols par les produits phytopharmaceutiques »* et condamne ainsi l'État à réformer ses protocoles d'évaluation et d'autorisation des pesticides, jugés défectueux, afin de les aligner sur les connaissances scientifiques actuelles.

L'État a fait appel de cette décision. Une semaine plus tard, Phytéis, le lobby des pesticides en France, faisait de même.

Sources :

<https://paris.cour-administrative-appel.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/la-cour-reconnait-la-responsabilite-de-l-etat-dans-l-existence-d-un-prejudice-ecologique-resultant-de-l-usage-des-produits-phytopharmaceutiques>

<https://www.pollinis.org/publications/justice-pour-le-vivant-letat-ne-compte-pas-revoir-les-procedures-des-pesticides/>

3. Depuis 2018, le gouvernement lui-même reconnaît le lien entre pesticides et maladies.

Il a créé le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) qui permet la reconnaissance officielle entre le développement de 3 cancers (cancers du sang et du système lymphatique, cancer de la prostate) et la maladie de Parkinson comme étant liées à « *l'usage de produits phytosanitaires, biocides et antiparasitaires vétérinaires* » dans le cadre professionnel. Cette agence gouvernementale étudie les dossiers et indemnise les victimes.

Deux types de contamination sont définies : professionnelle et in-utero (du fait de l'exposition professionnelle de l'un ou des deux parents entraînant une ou plusieurs pathologies chez l'enfant). Cela ouvre le droit aux professionnels agricoles et aux enfants exposés in utero de déposer une demande de reconnaissance de victime de pesticides, obtenir une petite rente et sortir de la culpabilité de la maladie.

Les demandes ont bondi de 43% entre 2023 et 2024 .

Sources :

<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr/>

https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/09/02/le-fonds-d-indemnisation-des-victimes-des-pesticides-enregistre-une-explosion-des-demandes-de-reparation_6638484_3244.html

4. **Une première fois en 2013, puis de nouveau en 2021, les rapports de l'Inserm prouvent le lien entre pesticides et l'apparition de six pathologies ainsi que des troubles du neuro-développement chez l'enfant.**

« En considérant les études sur des populations qui manipulent ou sont en contact avec des pesticides régulièrement, l'expertise confirme la présomption forte d'un lien entre l'exposition aux pesticides et six pathologies : lymphomes non hodgkiniens (LNH), myélome multiple, cancer de la prostate, maladie de Parkinson, troubles cognitifs, bronchopneumopathie chronique obstructive et bronchite chronique. »

« Les études de cohortes mères-enfants ont permis de caractériser les liens entre l'exposition professionnelle ou environnementale (c'est-à-dire en population générale) des mères pendant la grossesse et les troubles du développement neuropsychologique et moteur de l'enfant. »

Source : <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>

5. **En septembre 2025, l'étude PestiRiv menée par l'ANSES et Santé publique France** démontre que *« les personnes vivant près de vignes sont plus exposées aux produits phytopharmaceutiques que celles vivant loin de toute culture »*, particulièrement en période de traitements dans les exploitations. Ainsi qu'un sur-imprégnation des enfants de 3 à 6 ans, à une période cruciale de leur développement.

Cette étude de grande ampleur a été réalisée dans 265 zones viticoles et non viticoles pendant deux ans. Les résultats sont sans appel : pour la moitié des pesticides, les urines des personnes vivant en zones viticoles sont plus contaminées que celles des personnes vivant loin de toute culture. Ces mêmes substances sont retrouvées en quantité plus importante dans les cheveux, les poussières dans les habitations des personnes vivant en zones viticoles - ainsi que dans l'air intérieur et l'air ambiant. La contamination augmente mécaniquement en période de traitement des vignes, selon la distance et la quantité de pesticides utilisés.

Sur la base de l'étude PestiRiv, le journal *Le Monde* et une dizaine de scientifiques ont établi un baromètre de l'exposition potentielle aux pesticides autour de chaque établissement scolaire français et montrent que plus de 1,7 million d'écoliers français soumis à une forte « pression pesticides ». Les plus exposés sont d'abord dans les bassins viticoles (Cognaçais, Gironde, Champagne...).

Sources :

<https://www.anses.fr/fr/content/pestiriv-resultats-de-letude-nationale-sur-lexposition-aux-pesticides-des-riverains-de>

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2025/12/18/plus-de-1-7-million-d-ecoliers-francais-soumis-a-une-forte-pression-pesticide-selon-une-cartographie-inedite_6658468_4355770.html

6. **En avril 2026, des chercheurs français et péruviens montrent une « association robuste » entre les pesticides et le surrisque de maladie.** Dans la foulée, l'Institut Pasteur démontre que les pesticides agissent sur notre organisme d'une autre manière que par la modification de notre génome.

Cette équipe scientifique a exploré les liens potentiels entre l'exposition de territoires à des substances toxiques avec des surrisques localisés de certaines maladies.

Elle a d'abord cartographié la présence géographique des pesticides puis localisé plus de 160 000 cancers diagnostiqués, classés non par organe touché (foie, poumon, sein, etc.), mais selon le type de cellule à partir duquel le cancer se développe dans l'organe. Plus de 400 sites ont été étudiés.

En conclusion :

- Localement, le risque de maladie peut être presque décuplé.
- Trois groupes de cancers se trouvent liés à l'exposition aux pesticides dans 436 zones, avec une élévation de risque allant de 14 % à 840 %.
- Les cancers impliqués sont ceux du système digestif (foie, intestin grêle, etc.), du poumon, de la peau, des organes génitaux féminins (ovaire, endomètre, col de l'utérus...), du rein.
- L'Institut Pasteur a analysé les mécanismes induits par les pesticides et montré que ce n'est pas l'altération du génome de la cellule qui la rend cancéreuse, mais des modifications plus subtiles de l'expression de certains gènes qui « *prédisposent le tissu à la transformation maligne* ». Et désignent les pesticides comme cause de ces transformations. Or justement, les études qui permettent d'autoriser un pesticide ne portent que sur leur impact sur la transformation du génome : en montrant que d'autres mécanismes sont à l'œuvre, cette étude prouve que la science réglementaire occulte tout un spectre d'effets pathologiques des pesticides sur notre santé.

Des résultats aux « *implications majeures* » pour les politiques de santé publique et la prévention du cancer, estiment les chercheurs.

Sources :

<https://www.nature.com/articles/s44360-026-00087-0>

https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/04/01/lien-entre-pesticides-et-cancers-pour-la-premiere-fois-des-chercheurs-mesurent-des-effets-a-l-echelle-d-un-pays_6675880_3244.html